

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **24.04.2024**

---

Thema **Aussenpolitik**

Schlagworte **Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik**

Akteure **Tessin**

Prozesstypen **Keine Einschränkung**

Datum **01.01.1998 - 01.01.2018**

---

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik, Tessin, 2009 – 2012*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Aussenpolitik</b>	<b>1</b>
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

# Abkürzungsverzeichnis

**EU** Europäische Union

---

**UE** Union européenne

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 10.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'approbation de la modification de la convention entre la Suisse et l'Italie concernant la **navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano**. Le Conseil des Etats a adopté le projet à l'unanimité.<sup>1</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.05.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le gouvernement italien s'est opposé au projet de texte de la Commission européenne promulguant un **cessez-le-feu sur le front de la fiscalité** entre la Suisse et l'UE. Elle souhaite ainsi maintenir la pression sur la Suisse afin d'accélérer la négociation d'une CDI et la pousser à retirer les mesures restreignant l'octroi de visa Schengen de ressortissants libyens. Par ailleurs, le gouvernement tessinois a décidé de ne pas ratifier le programme de coopération territoriale Interreg afin de protester contre la nouvelle amnistie fiscale italienne et les attaques contre la place financière tessinoise. Toutefois, les relations entre les parties se sont améliorées lors d'une visite de la présidente de la Confédération à Rome.<sup>2</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 15.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le **Conseil national** a adhéré à la décision du Conseil des Etats de l'année précédente et a adopté la modification de la convention avec l'Italie concernant **la navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano**.<sup>3</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 07.06.2012  
EMILIA PASQUIER

Une initiative cantonale similaire a été déposée par le canton du Tessin. En plus d'une renégociation de la convention, le canton du Tessin a demandé que le **pourcentage des recettes fiscales** issues de l'imposition à la source des frontaliers italiens que les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons doivent reverser à l'Italie soit réduit à 12,5% au lieu des 38,8% actuels. Le taux de 12,5% serait ainsi identique au taux prévu pour les versements compensatoires avec l'Autriche. Contrairement au Conseil des Etats en 2011, le Conseil national a donné suite à cette initiative. Notamment en raison de l'approbation de la motion demandant la renégociation de l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers avec la République italienne, le Conseil des Etats a maintenu sa position et a décidé de ne pas donner suite à l'initiative.<sup>4</sup>

---

1) FF, 2009, p. 5235 ss.; BO CE, 2009, p. 1281.

2) NZZ, 3.3.10; QJ, 6.3.10 ; LT et NZZ, 6.5.10.

3) BO CE, 2010, p. 995.

4) BO CE, 2011, p. 873ss.; 2012, p. 500; BO CN, 2012, p. 364ss.